

INFO+

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
DU BAS-RHIN

CONSEIL GÉNÉRAL
Bas-Rhin

CONSEIL GÉNÉRAL DU BAS-RHIN
HÔTEL DU DÉPARTEMENT
Place du Quartier Blanc / 67964 STRASBOURG cedex 9
Tél : 03 88 76 67 67 / Fax : 03 88 76 67 97

www.bas-rhin.fr

→ Archives départementales du Bas-Rhin
6 rue Philippe Dollinger - 67100 Strasbourg
www.archives.bas-rhin.fr - tél. 03 69 06 73 06
Tram C ou E (arrêt W. Churchill), bus 30 (arrêt Danube)

DIRECTION DE LA COMMUNICATION CGBAS-RHIN / IMPRESSION : CG67

Exposition Le TERRITOIRE à la CARTE

GLOSSAIRE

ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES
DU BAS-RHIN

CONSEIL GÉNÉRAL
Bas-Rhin

www.bas-rhin.fr

ABORNEMENT

Action qui consiste à délimiter les biens en plantant des bornes nouvelles, à déplacer ou à exhumer des bornes anciennes pour les rendre visibles. Désigne également le résultat de cette opération.

ACADÉMIE DES SCIENCES

Créée en 1666 sous l'impulsion de Colbert, l'Académie des Sciences réunit des savants, notamment des mathématiciens, astronomes et physiciens ; elle multiplie les initiatives tant dans le domaine de l'astronomie que dans celui de la géodésie et du mesurage de la Terre pour mettre au point les principes dont l'application aboutit à la fabrication d'une **carte générale de la France**. En 1699, Louis XIV donne à l'Académie son premier règlement et la place sous sa protection. Elle devient alors l'Académie royale des sciences (1699-1793).

ANAMORPHOSE (CARTE EN)

Carte construite par déformation volontaire de l'espace géographique afin d'exprimer les valeurs d'une variable quantitative.

ARPENTAGE

Action qui consiste à mesurer et délimiter les superficies des terres, en particulier des terrains agricoles par arpent puis, par extension, par toute autre mesure agraire (hectares, ares, centiares de nos jours) ; l'arpentage utilise désormais des moyens techniques très avancés, comme les images satellitaires.

ARPEUTEUR

Agent dont la tâche est de mesurer et d'arpenter les terres, de faire des relevés de terrain au moyen de certains instruments de mesure et d'optique. A ce titre, il peut être considéré comme l'ancêtre des géomètres. Les relevés réalisés par les titulaires de la charge royale d'« arpenteur, priseur et mesureur de terre » constituent des actes authentiques qui peuvent faire office de preuve lors d'un procès.

ARRONDISSEMENT

Division administrative du territoire français, généralement constitutive d'un département, instituée en remplacement des **districts** (créés en 1790) par l'article 1^{er} de la Constitution de l'an VIII (28 pluviôse an VIII ou 16 février 1800). Les arrondissements sont divisés en **cantons**.

BAILLIAGE

Circonscription placée sous la juridiction d'un bailli. Dans les pays de langue d'oïl, le bailli est le représentant d'un prince ou d'un seigneur dans une circonscription de taille variable, dans laquelle il s'occupe de tout : justice, administration, impôts, finances, affaires militaires, etc. Au bailli équivalait en Alsace le *Vogt* ou *Amtmann*, parfois aussi appelé *Pfleger*.

BAN

Pouvoir de commandement et, par extension, circonscription dans laquelle s'exerce l'autorité publique. Le terme est utilisé depuis l'époque mérovingienne. À l'époque moderne, le ban désigne l'ensemble des terres exploitées par les habitants d'une communauté villageoise et renvoie tantôt aux aptitudes naturelles, donc à la production de ces terres, tantôt à des droits de juridiction sur l'espace concerné. Sur le plan étymologique, le terme de *Bann* vient de « bannen » ou « bannir », et revêt une connotation juridictionnelle. Sous son acception territoriale, le ban n'est guère utilisé dans la langue française, qui lui préfère ceux de « terroir » ou de « finage ». Les limites externes du ban sont matérialisées dans le paysage par des repères continus (fossé...) ou discontinus (pierre, borne).

BONNE (PROJECTION DE BONNE)

Projection cartographique où les parallèles sont représentés par des cercles concentriques équidistants dont le centre est situé sur une droite figurant le méridien central. Elle respecte donc les longueurs sur le méridien central et sur les parallèles, et les surfaces, mais les angles ne sont pas conservés (sauf au voisinage du point origine) et les méridiens et parallèles ne sont plus perpendiculaires. Il s'agit d'une projection **équivalente**, mais **non conforme**, sauf au voisinage de son point d'origine. La projection de Bonne est une amélioration de la projection de Ptolémée. Elle a été utilisée au XIX^e siècle en France pour les cartes d'état-major et elle est encore utilisée pour certaines cartes Michelin. Sa « concurrente » est la **projection de Lambert**.

CADASTRE

Ensemble des documents (plans et registres) établis à la demande de l'administration et à la suite de relevés topographiques et d'expertises. Ces documents sont destinés à déterminer la superficie et à reconnaître la nature des propriétés foncières et, par voie de conséquence, la valeur des biens-fonds afin d'arriver à une estimation exacte pour fixer l'impôt foncier, qu'il s'agisse de la taille sous l'ancien régime ou de la taxe foncière aujourd'hui.

CADASTRE FÉODAL (OU CADASTRE DE COMMUNAUTÉ)

Sous l'Ancien Régime, terriers et censiers constituent les ancêtres du cadastre. La contribution foncière repose alors sur le système d'imposition «par quotité», exigeant d'un territoire une somme globale (sans répartition sur les personnes). Les approximations sont fréquentes, aussi la revendication d'un outil exact et uniforme pour l'ensemble du territoire français se fait-elle de plus en plus forte dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Faute d'une législation susceptible d'établir des critères uniformes sur l'ensemble du territoire national, l'initiative du cadastre revient généralement aux intendants.

En Alsace, l'intendant Jacques Pineau de Lucé (1753-1764) ordonne, dès 1760, l'arpentage général des bans de la province couvrant une superficie d'au moins 6 000 kilomètres carrés et, en 1761, l'estimation des revenus communauté par communauté. Les travaux préliminaires commencent en fait entre 1753 et 1760 et, en 1763, 900 bans sont couverts. Les Archives départementales conservent des plans de 436 communes sur les 561 que compte actuellement le Bas-Rhin, soit 78%. Au niveau national, le projet de création, en date du 15 juin 1775, d'un cadastre géométrique et parcellaire, que Turgot (contrôleur général des finances de 1774 à 1776) n'eut pas la possibilité de mener à terme à cause de l'opposition parlementaire, prévoyait la création, à Paris, d'une « école gratuite de géométrie » pour former « des arpenteurs en état de faire le cadastre du royaume ».

Aller plus loin : FSHAA, Dictionnaire... : lettre C, 2011, p.257

CADASTRE NAPOLEONNIEN

Après la Révolution française, de 1801 à 1807, un « cadastre par masse et nature de cultures » est créé (instruction du 2 pluviôse an IX et arrêté du 12 brumaire an XI). Ce système ne permettant pas d'assoir facilement l'impôt, il est abandonné. Le cadastre général parcellaire, dit « napoléonien », est mis en place par la loi du 15 septembre 1807. Comme le cadastre par masse et nature de cultures, il permet une imposition par répartition : c'est-à-dire une imposition qui tient compte de la valeur locative de chaque parcelle et des revenus de chaque propriétaire. Dans l'établissement de ce cadastre, les parcelles de chaque commune sont arpentées, cartographiées et classées d'après la fertilité du sol. Le produit imposable à chacune d'elles est évalué. Les propriétés bâties et non bâties sont identifiées et chaque propriétaire de parcelle est identifié.

CANTON

1. Portion d'un territoire
2. « Partie de pays », circonscription politique ou administrative. Créés par le Comité de Division du territoire, en 1790, les cantons sont regroupés par **district** puis, après la suppression de ceux-ci en 1800, par **arrondissement**.

Dès l'origine circonscriptions judiciaires (sièges des tribunaux de première instance, primitivement appelés « justices de paix ») et circonscriptions électorales (les conseillers généraux y sont élus), l'importance de leur rôle dans la hiérarchie départementale a situé leur chef-lieu dans les communes qui avaient déjà une activité commerciale reconnue (foires et marchés) ce qui renforce encore leur attraction sur les campagnes environnantes.

CANTON FÉODAL

En français, le canton désigne, à partir du XV^e siècle, une « partie de pays », la réunion des pays formant les provinces d'Ancien Régime.

CANTON FORESTIER

Dès que les forêts commencèrent à être gérées, on nomma « cantons forestiers » les quartiers dans la forêt qui permettaient aux exploitants de se repérer lors des travaux (coupes de bois, scieries, plantations, etc.).

CARTE

Image réduite, conventionnelle, géométriquement exacte et plane d'une partie de la surface de la terre.

- > Chaque carte est une réduction d'une portion plus ou moins grande de la surface terrestre. Le rapport de réduction est l'**échelle** de la carte.
- > La carte est une image conventionnelle : le cartographe remplace les objets ponctuels et linéaires par des signes conventionnels évocateurs. Un inventaire abrégé de ces symboles figure en marge des cartes et constitue leur légende.
- > Image géométriquement exacte : les positions respectives des objets à la surface de la terre et de leurs images sur la feuille de papier sont liées par une relation mathématique qui en général conserve les angles et altère les longueurs et les surfaces de manière insignifiante (voir **projection**).
- > Les cartes ont généralement une échelle inférieure à 1/20 000°, par ex. 1/125 000° (qui correspond à la carte IGN du département).

CARTE GÉNÉRALE DE FRANCE

Carte générale et particulière de la France, Carte de l'Académie, Carte géométrique de la France ou encore Carte de Cassini, telles sont les différentes dénominations de la carte de France réalisée, à la demande du roi Louis XV, sous la direction de César-François Cassini, dit Cassini III, membre - et à plusieurs reprises directeur - de l'Académie des Sciences et de l'Observatoire de Paris.
Voir aussi : Cassini (carte de).

CARTE GÉOMÉTRIQUE

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on qualifie de « géométriques » les cartes reposant sur une triangulation.

CARTE TOPOGRAPHIQUE

Carte représentant le relief et les aménagements humains d'une région géographique de manière précise et détaillée sur un plan horizontal.

CARTOUCHE

Dessin ou ornement inséré à un plan ou une carte de géographie et destiné à recevoir le titre, la légende ou une dédicace.

CAVALIÈRE (VUE)

Également appelée perspective cavalière ou plan cavalier. Vue selon l'angle visuel d'un observateur

placé en surplomb. La perspective cavalière permet de représenter sur une feuille de papier (en deux dimensions) des objets qui existent en volume (trois dimensions). Cette représentation ne présente pas de point de fuite : la taille des objets ne diminue pas lorsqu'ils s'éloignent.

CASSINI (CARTE DE)

D'une importance capitale pour le monde de la cartographie, la carte de Cassini sert de modèle à toutes les cartes nationales des différents États européens, et reste en service en France jusqu'au milieu du XIX^e siècle, époque à laquelle on la remplace par la carte d'**état-major**, établie globalement selon les mêmes principes, mais à une échelle de 1/80 000°.

Voir aussi : Carte générale de France, Etat-major (carte d').

CENS

Sous l'Ancien Régime, redevance annuelle que le possesseur d'une terre, vassal ou autre, acquitte au seigneur.

CENSE

En Alsace, la cense est une ferme bien particulière. C'est le domaine réservé du seigneur, par opposition aux petites fermes des villageois. La cense est une ferme plus vaste que les autres, généralement située sur de meilleures terres, et elle est exploitée différemment. Le « censitaire » qui la tient est un simple locataire, sa situation est précaire. Il n'est pas considéré comme membre à part entière de la communauté villageoise. À ce titre, il est dispensé de certaines charges civiques.

CENSITAIRE

Sous l'Ancien Régime, personne qui doit cens et rente à un seigneur.

CENSIVE

Sous l'Ancien Régime, étendue des terres d'un fief qui doivent le cens.

COMMISSION DE TOPOGRAPHIE DE 1802

Commission instituée sous l'autorité du Dépôt de la Guerre dont la mission est de simplifier et uniformiser les signes et conventions en usage dans les cartes et plans topographiques. Elle réunit des représentants du Dépôt de la Guerre, du Génie, du corps des Mines, de l'école des Ponts et chaussées, des départements des Affaires

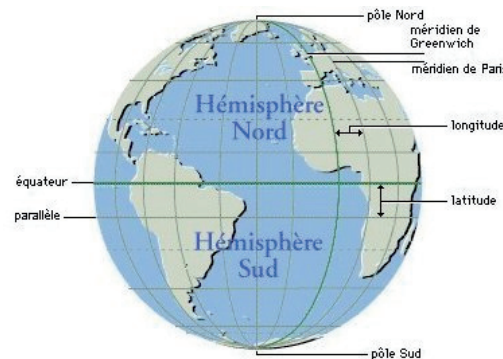
étrangères, des Forêts, de la Marine et des Colonies. La commission propose une normalisation des méthodes et représentations cartographiques ; elle a un impact considérable sur les travaux français du XIX^e siècle : utilisation d'instruments de mesure plus justes, nivellements déterminés à partir du niveau de la mer, interdiction de l'usage de plusieurs perspectives sur une même carte, orientation des cartes le nord en haut, utilisation de signes conventionnels, etc.

COMPAS D'ARPENTEUR

Grand compas en bois ayant environ une toise de longueur, doté d'un système qui permet de garder les branches écartées à une distance fixe.

COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Tout point de la surface terrestre est situé à l'intersection d'un **méridien** et d'un parallèle et défini par la **longitude** de l'un et la **latitude** de l'autre qui constituent ses coordonnées géographiques. Ce ne sont pas des mesures de longueur mais des angles. Pour repérer un point sur le globe, il faut donc croiser deux lignes imaginaires : un parallèle (qui donne la latitude) et un méridien (qui donne la longitude).



source : <http://cassini.ehess.fr>

COTE

Terme employé en dessin et en perspective pour désigner la projection horizontale d'un objet, d'une machine, d'un bâtiment. Le plan est dit « coté » lorsqu'on a inscrit, sur le dessin, les cotes des points culminants, accompagnés d'un nombre indiquant l'altitude en mètres de l'endroit désigné.

COURBE DE NIVEAU

Ligne imaginaire reliant les points du relief situés à la même altitude.

CROIX-BORNE

Voir abornement.

DÉPARTEMENT

Division administrative du territoire français. Les départements sont créés par les décrets du 15 janvier et du 16 février 1790. Après de vigoureuses discussions au sein du Comité de division du territoire, leurs contours sont définis à main levée sur la représentation du territoire donnée par la *Carte de l'Académie* dite de Cassini. De 83 à leur création, leur nombre s'est progressivement accru au fil des annexions de la période révolutionnaire et napoléonienne jusqu'à 120 à l'apogée de l'Empire. En 1815, au rétablissement de la monarchie, le royaume compte 86 départements. Aujourd'hui, le territoire métropolitain compte 96 départements. Le 31 mars 2011, Mayotte, collectivité d'outre-mer, devient le 101^e département français. Les départements sont subdivisés en **districts** en 1790 puis, depuis 1800, en **arrondissement**.

DÉUNÉATION

Action de tracer le contour d'un objet au simple trait ; figure de ce tracé.

Étymologie : bas latin *delineatio*, tracé, ébauche.

DISTRICT

Division administrative créée par les décrets du 15 janvier et du 16 février 1790. Les districts subdivisent les départements. Ils sont administrés par une assemblée de district et sont eux-mêmes subdivisés en cantons. Ils sont supprimés en septembre 1795 et la constitution de l'an III transfère leurs attributions aux municipalités cantonales. Ils sont remplacés par les arrondissements, lors de la Constitution de l'an VIII (loi du 28 pluviôse an VIII ou 17 février 1800).

ÉCHELLE

Rapport de réduction entre les longueurs mesurées sur la carte et celles, réelles, mesurées sur le terrain. L'échelle s'exprime par une fraction. Ainsi par exemple, pour une carte au 1/5 000°, un centimètre sur la carte représente 5 000 centimètres (50 mètres) sur le terrain.

Longtemps, les différents systèmes régionaux de mesures ont induit des correspondances d'échelles entre toises, verges, pieds ou pas, toises de France, pieds de Roi et milles de France ou de Germanie. Le système métrique adopté en 1791 unifie peu à peu l'échelle des cartes autour du mètre-étalon.

ÉPI (DE RIVIÈRE)

Un épi de rivière est un ouvrage hydraulique rigide construit sur une berge de rivière pour freiner les courants d'eau, limiter l'érosion et faciliter ainsi la navigation. Moins onéreux qu'une digue classique et nécessitant peu d'entretien, l'épi artificiel est un instrument privilégié de rectification des berges. En Alsace, et notamment sur le Rhin, les épis sont, au XVIII^e siècle, le plus souvent construits à partir de fascines de saules, réalisées avec des branches de saules assemblées en fagots, disposées par couches successives et fixées par des rangées et

FINAGE

Au Moyen Âge et à l'époque moderne, le finage correspond aux limites d'un territoire villageois, sur lequel une communauté de paysans est établie et exerce dès lors ses droits agraires.

Le finage est divisé en trois grandes parties : l'habitat (sommairement représenté dans les plans dits « de finage »), le parcellaire agricole (incluant les cultures et les prairies), enfin les forêts et zones humides. Les limites des finages anciens se sont souvent transformées en limites de communes.

Aller plus loin : Jean-Michel Boehler, 2010, p.67

GÉODÉSIE (ET POINT GÉODÉSIQUE)

Science qui a pour objet l'étude de la forme et des dimensions de la Terre. Le point géodésique est le point dont la latitude et la longitude géodésiques ont été déterminées avec précision, par opposition au point topographique, dont la position a été déterminée à partir d'observations topographiques, généralement moins précises.

GÉOGRAPHIE DE PTOLÉMÉE

Traité rédigé par l'astronome et astrologue grec Ptolémée, considéré comme l'un des précurseurs de la géographie, vers l'an 150. Cette introduction géographique à la cartographie est une compilation des connaissances sur la géographie du monde à l'époque de l'Empire romain. Sa redécouverte en Europe au X^e siècle permet de relancer l'étude de la géographie mathématique et de la cartographie. Une traduction a notamment été publiée par les humanistes Waltzenmüller et Ringmann, chez Jean Schott, à Strasbourg, en 1513, avec un supplément au texte de l'auteur : *la topographie du Rhin supérieur (chorographia provinciae rheni superioris)*, considérée comme le premier essai de description

géographique de la région, qui s'étend ici de Bâle à Mayence.

GÉOMATIQUE

Ensemble des applications de l'informatique au traitement des données géographiques, en particulier à la cartographie.

GÉOMATICIEN

À la croisée du géographe et de l'informaticien, le géomaticien a pour mission d'établir des cartes « intelligentes », qui reposent notamment sur les systèmes d'information géographique (**SIG**). Pour ce faire, il contribue à la constitution et à l'exploitation de bases de données associant des cartes, des images aériennes et satellites, du texte et des statistiques... À partir de ces informations, il produit des cartes thématiques et des analyses spatiales.

GÉORÉFÉRENCEMENT

Opération qui consiste à associer à chaque pixel d'une image scannée les **coordonnées géographiques** correspondant à l'objet du terrain représenté.

HYPERCARTE

Les hypercartes désignent des applications cartographiques en ligne dynamiques et interactives associant des contenus hypermédias (hypertexte + multimédia) à des références géographiques (Google Maps, Google Earth, Openstreetmap, Bing Maps, Géoportail de l'IGN, etc.).

INFRASTRUCTURE DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES

Une infrastructure de données géographiques est une structure de mutualisation, d'échange et de diffusion de données géographiques à l'échelle d'un territoire et au bénéfice d'acteurs publics, et indirectement des citoyens (Cigalsace, par exemple).

INGÉNIEUR GÉOGRAPHE

Ingénieur qui dresse des cartes de géographie. Il est d'abord, historiquement, un ingénieur militaire. Au sens strict, l'ingénieur géographe est distinct des ingénieurs civils (ex. : ingénieurs des Ponts et Chaussées) qui, eux aussi, lèvent des cartes et plans.

Jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les auteurs de travaux topographiques militaires n'ont pas d'appellation officielle. Ils sont issus du corps, institué au XVI^e siècle, des ingénieurs du Génie militaire, dont la

mission de construction, d'attaque et de défense des places fortes, s'étend à l'exécution des levés, plans et croquis nécessaires à ces travaux. Les topographes militaires sont ainsi nommés ingénieurs des fortifications, ingénieurs des camps et armées, plus habituellement ingénieurs ordinaires du Roi, et ils sont même parfois même confondus avec les ingénieurs des ponts et chaussées. Dans la deuxième moitié du XVII^e siècle, l'activité cartographique des militaires se structure sous l'impulsion de la modernisation de l'État. Un service central, le Dépôt de la Guerre, est créé en 1668 par Louvois, initialement dans le but de classer les documents relatifs à l'organisation des armées et à l'histoire des conflits. Dans le domaine cartographique, le dépôt a alors pour seul objectif la lutte contre la dispersion des plans trop souvent conservés dans les régiments pour lesquels ils ont été effectués, c'est-à-dire une simple mission de centralisation des travaux finis. Mais dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, les attributions du Dépôt sont étendues, notamment au rôle de conseiller pour les travaux sur les routes des frontières.

Les topographes militaires profitent de cet effort de structuration. En 1696, une première tentative d'organisation menée par Vauban aboutit à l'adoption du nom d'ingénieur géographe pour les ingénieurs militaires s'occupant de cartographie. Cependant leur mission n'est véritablement précisée qu'en 1744 : elle consiste à exécuter tous les travaux topographiques dont le commandement peut avoir besoin pour la conduite des guerres et tous ceux qui seraient utiles ensuite pour la relation des campagnes. Pour la première fois, le rôle de la topographie militaire est envisagé dans une perspective utilitaire plus large que la simple édification de fortification. Les attributions des ingénieurs géographes s'étendent progressivement jusqu'à l'établissement de cartes topographiques générales, dont l'utilisation n'est pas que militaire, ce qui amplifie une opposition déjà forte avec les ingénieurs civils (notamment de Cassini). En effet, une certaine rivalité s'était installée entre les ingénieurs géographes et les ingénieurs civils, rivalité d'autant plus forte que la cartographie paraît généralement aux premiers être une activité essentiellement militaire, qui doit rester secrète. Une lettre particulièrement franche du major du Génie D'Arçon est souvent citée pour illustrer cette opposition :

« Ce qui importe beaucoup, c'est que les chaînes de montagnes, qui ne présentent que des passages

déterminés sur une frontière hérissée d'obstacles, pouvant réellement tenir lieu de fortifications, il est essentiel de n'en indiquer ni le fort ni le faible à l'ennemi, et il est de la plus grande importance de n'en rendre la connaissance profitable que pour nous. Le privilège accordé aux ingénieurs de M. de Cassini devrait excepter les parties de frontières dont il serait important de réserver la connaissance... Sa carte sera bonne ou mauvaise. Si elle était bonne, il faudrait l'interdire, et sans doute il ne faudrait pas lui faire de faveurs si elle était mauvaise, d'autant plus que, revêtue du titre académique, elle donnerait lieu à des doutes pour le moins indécents en fait d'opérations géométriques ».

LAMBERT (PROJECTION LAMBERT)

Projection conique conforme (qui conserve les angles). Le sommet du cône appartient à l'axe des pôles (nord, sud) et donc de l'ellipsoïde. Le cône est ensuite développé sur un plan, sans déformation. Le système de projection réglementaire en France est le système de projection Lambert. Alors qu'un cône unique de projection conduit à des déformations importantes dans les parties extrêmes, la division de la France en trois zones plus une pour la Corse permet l'utilisation de quatre cônes de projection. Les formules de calcul de ces projections rendent minimales les déformations des longueurs.

Aller plus loin : rubrique pédagogique du site de l'IGN : <http://education.ign.fr/dossiers/mesurer-la-terre>

LATITUDE (PAR OPPOSITION À LONGITUDE)

Sur la surface du globe terrestre, la position d'un point est repérée par deux valeurs : la latitude et la longitude.

La latitude désigne l'angle formé, en un lieu donné, par la verticale du lieu avec le plan de l'équateur. À retenir : direction Nord ou Sud pour la latitude.

Aller plus loin : voir le schéma du globe terrestre extrait du glossaire proposé par l'EHESS / cartes de Cassini : cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/8_glossaire.htm

LAVIS

Procédé consistant à teindre un dessin au moyen d'une seule teinte diluée pour obtenir différentes intensités de couleur.

Levé

Document résultant d'un lever, c'est-à-dire l'ensemble des opérations (distance, angle de visée, etc.) destinées à recueillir sur le terrain les données originales indispensables à l'établissement d'une carte.

Levé TOPOGRAPHIQUE

Ensemble des opérations topographiques destinées à recueillir sur le terrain les éléments nécessaires à l'établissement d'un plan ou d'une carte.

LONGITUDE (PAR OPPOSITION À LATITUDE)

Sur la surface du globe terrestre, la position d'un point est repérée par deux valeurs : la latitude et la longitude.

La longitude désigne l'angle formé, en un lieu donné, par le plan méridien de ce lieu avec le plan méridien d'un autre lieu pris pour origine, généralement le **méridien** de Greenwich.

À retenir : direction Est ou Ouest pour la longitude.

Aller plus loin :

voir le schéma du globe terrestre extrait du glossaire proposé par l'EHESS / cartes de Cassini :

http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/8_glossaire.htm

MARTEAU FORESTIER.-

Selon la définition de Jacques-Joseph Baudrillart, agronome et forestier français (1774-1832), dans son *Dictionnaire général, raisonné et historique des Eaux et Forêts* publié en 1823-1825, le marteau forestier « porte d'un côté une masse sur laquelle est gravée une empreinte, et de l'autre côté un tranchant ou espèce de hachette qui sert à emporter un morceau d'écorce sur l'arbre qui doit recevoir l'empreinte. Il est emmanché comme une hachette ordinaire ». Il sert au marquage des arbres à couper (opération appelée « martelage »).

Mémoire

Un **mémoire** permet d'exposer un argumentaire sur un sujet donné en s'appuyant logiquement sur une série de faits pour en arriver à une recommandation ou une conclusion.

Le mot est apparu au cours du XII^e siècle.

À l'époque, il signifie simplement qu'on écrit un texte explicatif. Progressivement, et surtout à l'époque moderne, le terme mémoire devient synonyme d'écrit argumentatif. C'est ainsi que

Vauban écrit des mémoires à Louis XIV sur les fortifications, tel le *Mémoire pour servir d'instruction dans la conduite des sièges et dans la défense des places*, par M. le maréchal de Vauban, présenté au Roi en 1704.

MERCATOR (PROJECTION DE MERCATOR)

Projection conforme et cylindrique : les méridiens sont également espacés tandis que l'espace entre les parallèles augmente avec la latitude. Parallèles et méridiens se coupent à angle droit. Ce canevas est correct près de l'équateur, mais très déformé vers les pôles.

MÉRIDIEN

Arc de cercle imaginaire qui, passant par les deux pôles terrestres, relie le pôle Nord et le pôle Sud. Le méridien de référence (appelé « méridien d'origine ») est le méridien de Greenwich. Il tient son nom de la ville de Greenwich dans la banlieue de Londres. Tous les points situés sur cet arc de cercle ont la même distance, ou longitude, par rapport au méridien d'origine.

MINUTE

Le terme « minute » désigne l'original d'un levé, c'est-à-dire la feuille sur laquelle sont tracés sur le terrain (ou au moment de la restitution) les éléments nécessaires à la construction de la représentation du terrain et la représentation elle-même.

MOUVANCE DES FIEFS

En droit féodal, la mouvance désigne l'ensemble des fiefs et arrière-fiefs soumis à l'hommage à un souverain. Si le concept de mouvance s'applique, à l'origine, à la seule suzeraineté du roi de France, il est parfois utilisé, par extension, au niveau inférieur pour désigner les vassaux. La mouvance désigne alors, de façon plus générale, l'ensemble des fiefs et arrière-fiefs devant hommage à un seigneur.

NIVELLEMENT

Ensemble des opérations consistant à mesurer des différences de niveaux pour déterminer des altitudes.

ORIENTATION

Sur la carte, l'orientation indique la direction des différents points cardinaux. Représentée sous la forme d'une étoile (ou rose des vents), elle prend pour appui, sur les cartes d'Ancien Régime, les données astronomiques qui privilégient la course du soleil, d'où l'importance des directions **orient-occident** (est-ouest) par rapport au midi (sud) et au septentrion (nord).

Cependant, avec l'apparition progressive de la boussole à partir du XIII^e siècle, les Européens développent peu à peu une orientation fondée sur la primauté du nord, érigée en règle, au niveau national, avec les recommandations de la **Commission de topographie de 1802**.

OROGRAPHIE

Description des montagnes et, par extension, plus généralement du relief.

ORTHOGRAPHIE

Photographie aérienne corrigée des déformations liées à la prise de vue de façon à être superposable à une carte.

Parallèle

Les plans perpendiculaires à l'axe de la terre la coupent suivant des circonférences appelées parallèles. L'équateur est le parallèle dont le plan passe par le centre de la terre.

Aller plus loin :

voir le schéma du globe terrestre extrait du glossaire proposé par l'EHESS / cartes de Cassini :

http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/8_glossaire.htm

PHYSIOCRATE

Étymologie : du grec *Phusis*, nature et *kratos*, pouvoir, autorité : gouvernement de la nature. La physiocratie est une doctrine économique et politique du XVIII^e siècle qui base le développement économique sur l'agriculture et qui prône la liberté du commerce et de l'industrie.

Turgot, contrôleur général des Finances de 1774 à 1776, tente d'appliquer un programme de réformes, proche des idées des physiocrates : liberté du commerce et de l'industrie, suppression des corporations, imposition des propriétaires fonciers, y compris les nobles, remplacement de la corvée royale par un impôt... Mais, face à l'hostilité des privilégiés, des milieux politiques et commerciaux, il tombe rapidement en disgrâce.

Plan (PAR OPPOSITION à CARTE)

Par plan, on entend une représentation en projection horizontale d'une petite partie de territoire, généralement levée à une échelle supérieure à 1/20 000^e.

Les plans du cadastre actuel sont, par exemple, dressés à l'échelle 1/1 000^e.

Les cartes, quant à elles, représentent un secteur beaucoup plus étendu ; elles ont une échelle inférieure à 1/20 000^e.

Plan TERRIER

Le terme désigne les plans joints aux **terriers**, levés par des arpenteurs et des feudistes (juristes spécialisés dans le droit féodal). À partir de la fin du XVII^e siècle, ils gagnent progressivement en rigueur et précision.

PROJECTION

Puisqu'il est impossible de reproduire exactement une sphère ou portion de sphère sur une feuille de papier plane, les cartographes ont inventé diverses solutions pour réussir la représentation la moins déformée possible de la Terre : ce sont les projections (il ne s'agit pas d'une projection au sens géométrique du terme mais d'une relation mathématique).

On distingue essentiellement les projections conformes qui conservent localement les angles (donc les formes), les projections équivalentes, qui conservent localement les surfaces et les projections équidistantes. Une projection ne peut pas être à la fois conforme et équivalente.

Le système de projection réglementaire en France est le système de projection Lambert.

Voir aussi : Bonne, Lambert, Mercator

PHOTOGRAMMÉTRIE (TOPOGRAPHIQUE)

Technique permettant de déterminer les éléments topographiques d'une zone à partir de deux ou plusieurs photographies aériennes ou terrestres de cette zone, prises de points différents.

SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE)

Système d'information permettant de créer, organiser, enregistrer, stocker, gérer, interroger, analyser et représenter des données alphanumériques géoréférencées, c'est-à-dire spatialement référencées, ainsi que de produire des plans et des cartes.

TABLE DE PEUTINGER

La *Tabula Peutingeriana* (ou *Peutingeriana Tabula Itineraria*), appelée aussi Carte des étapes de Castorius, est une copie du XIII^e siècle d'une ancienne carte romaine où figurent les routes et les villes principales de l'Empire romain qui constituaient le *cursus publicus*.

La Table de Peutinger n'offre pas une représentation réaliste des paysages, mais doit plutôt être vue comme une représentation symbolique, à l'image des plans de transports en commun (bus, métro, RER) permettant de se rendre facilement d'un point à un autre, de connaître les distances des étapes, sans offrir une représentation fidèle de la réalité. De fait, elle est considérée comme la première représentation cartographique d'un réseau.

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

Les technologies de l'information géographique (TIG) regroupent l'ensemble des outils et des méthodes permettant de représenter, d'analyser et d'intégrer des données géographiques, de produire et de véhiculer des représentations spatiales (SIG, services Web cartographiques, CAO, DAO, télédétection, GPS, etc.).

Voir aussi : SIG

TERRIER

Dérivant du mot « terre » (au sens de « propriété foncière »), le terrier est, en droit féodal, le registre où sont consignés l'étendue et les revenus des terres d'une seigneurie, les droits et conditions des exploitants, ainsi que les redevances et obligations auxquelles ils sont soumis.

Le terrier est donc un recueil d'actes, ou reconnaissances, passés devant notaire par les tenanciers du seigneur à une époque donnée. Le terrier est l'ancêtre de la matrice cadastrale et a, comme elle, une destination fiscale.

Pour aller plus loin : Jean-Michel Boehler, 2010, p.52

THALWEG

Ligne plus ou moins sinueuse au fond d'une vallée, suivant laquelle se dirigent les eaux courantes.

Étymologie : Allemand *Thalweg*, de *Thal* : vallée, et *Weg* : chemin.

THÉODOLITE

Instrument de visée muni d'une lunette, qui sert en **géodésie** à mesurer les angles horizontaux et verticaux et à lever les plans

TOISE

Ancienne mesure française de longueur, en vigueur avant l'adoption du système métrique, valant six pieds, soit un peu moins de deux mètres.

TOPOGRAPHIE

Techniques de la mesure puis de la représentation sur un plan ou une carte des formes et détails visibles sur le terrain, qu'ils soient naturels (notamment le relief) ou artificiels (comme les bâtiments, les routes, etc.).

TRIANGULATION

La triangulation est l'ensemble des opérations permettant de déterminer la position d'un système de points formant un canevas géométrique, par la détermination des triangles dont ils sont les sommets, à partir d'une base mesurée sur le terrain et de mesures angulaires.

La méthode consiste tout d'abord à déterminer les **coordonnées géographiques** d'un point de référence (**latitude** et **longitude** exprimées à partir d'un **méridien** d'origine), puis de mesurer avec précision, à l'aide de toises ou d'une chaîne, la distance à un autre point afin de disposer d'une base dont les coordonnées sont connues. Il est alors possible de construire le triangle qui lie cette base à un troisième point, en s'aidant de la mesure des sinus et des cosinus : la connaissance d'un côté et des deux angles adjacents permet la détermination de l'ensemble. En multipliant les points de repérage, on construit une chaîne de triangles dont les coordonnées sont connues. La triangulation permet ainsi de déterminer et de représenter avec précision un ensemble de distances et de coordonnées géographiques. La méthode pâtit néanmoins des déformations induites par la rotondité de la Terre et par les altitudes, qu'il convient donc de corriger.

XYLOGRAPHIE

Étymologie : du grec *xulon*, bois, et *graphein*, écrire. Art d'imprimer avec des caractères de bois, ou avec des planches de bois dans lesquelles sont taillées les lettres.

ORIGINE DES DÉFINITIONS

DICTIONNAIRES

> Collectif, *Dictionnaire historique des institutions de l'Alsace du Moyen Age à 1815*, lettres A à E, Strasbourg : Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie d'Alsace, 2010-2014

> Littré, le dictionnaire de la langue française : <http://www.littre.org/>

> Centre national de ressources textuelles et lexicales : <http://www.cnrtl.fr/definition/cavaliere/1>

OUVRAGES

> Collectif, *Artistes de la carte*, Paris : Autrement, 2012

> Guilhot (Nicolas), *Histoire d'une parenthèse cartographique : les Alpes du nord dans la cartographie topographique française aux 19^e et 20^e siècles*, Université de Lyon, thèse de doctorat, 2005, consultée en ligne le 06/11/2013 à l'adresse suivante : http://theses.univ-lyon2.fr/documents/lyon2/2005/guilhot_n#p=0&a=top

SITES INTERNET D'AUTRES SERVICES D'ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

> Savoie : <http://www.savoie-archives.fr/5787-definitions.htm>

> Tarn, inventaire des cartes et plans d'Ancien Régime : <http://archivescartesetplans.tarn.fr/>

> Meurthe-et-Moselle, exposition itinérante sur les cartes et plans : <http://archivesexpo.cg54.fr/Expo/Carto.htm>

SITES INTERNET – RESSOURCES GÉOGRAPHIQUES

> Institut géographique national (IGN) : <http://www.ign.fr/institut/glossaire>

> Des villages de Cassini aux communes d'aujourd'hui, réalisation conjointe de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), du Centre national de la recherche scientifique (CNRS), de la Bibliothèque nationale de France (BNF) et de l'Institut national d'études démographiques (INED) : http://cassini.ehess.fr/cassini/fr/html/8_glossaire.htm

> Site de ressources en géographie pour les enseignants : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/notions/>

> Cybergeographie, revue européenne de géographie : <http://cybergeographie.revues.org/33>

> Association française pour l'information géographique : <http://www.afigeo.asso.fr/>